



COMMUNE DE BOFFLENS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 23 septembre 2019

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal 09/2019 « **Remplacement de la conduite d'eau potable sur Chaumy** »
6. Préavis municipal 10/2019 « **Arrêté d'imposition 2020** »
7. Préavis municipal 11/2019 « **Remplacement de la chèvre de la fontaine des Auges** »
8. Information sur la réorganisation de la déchetterie
9. Information sur le préavis municipal 06/2019 « **Échange de parcelles** »
10. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h02.

Après la lecture de l'ordre du jour et sans remarques, il sera suivi.

1) Appel

Le quorum est atteint. Il y a 28 présents, 5 absents et 11 personnes se sont excusées.

2) Assermentations s'il y a lieu

Nathalie Lachat et Romain Lachat sont assermentés.

3) Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4) Communications de la Municipalité

Christoph Mégroz, municipal, informe sur deux points:

Le sujet "antenne Swisscom" ne sera pas abordé en Conseil. Un TM a été distribué avec une invitation pour une séance d'information organisée par Swisscom. Il rappelle que la séance à lieu le lundi 07 octobre.

En ce qui concerne l'emplacement du transformateur qui devrait améliorer l'alimentation de certaines maisons à Bofflens, il sera finalement implanté sur la Place Chaumy. Une autre solution n'est pas viable. Le transformateur sera placé en parallèle avec les moloks. L'installation sera à la même hauteur que les moloks. La mise à l'enquête sera faite. L'emplacement est conforme au règlement. Un arrangement de buissons aux frais de la Romande Énergie cachera le transformateur qui a une hauteur de 1 mètre 40.

Pierrette Blaser s'informe sur d'éventuelles dispositions nécessaires pour la sécurité des enfants jouant sur Chaumy. Christoph Mégroz indique qu'on ne peut pas empêcher totalement ces risques. Or, les buissons offrent une protection.

Bastien Brandt demande si l'échange de parcelles se fera. Ce sujet sera discuté plus tard. Puis, il propose au vu des fêtes sur Chaumy d'avoir la possibilité de se brancher sur ce transformateur. Christophe Mégroz avait cette idée. Il creusera cette possibilité.

Renaud Besson, Syndic, présente l'avancement du sujet "eau et forage". L'étape suivante consiste à tirer la conduite qui va du forage jusqu'à la Route de Croy. Le préavis sera présenté et voté lors du conseil. Le crédit demandé pour la conduite d'eau s'élèvera à 200.000,-CHF. À ce montant, il faut ajouter 10.000,-CHF. Ce montant permettra de mettre en souterrain l'alimentation en électricité et de supprimer les trois poteaux électriques vétustes dans ce secteur.

Renaud Besson présente un bilan général des investissements que la commune a faits depuis une année. Avec la demande de crédit agendée au 23.09, la commune aura investi 1.224.000,-CHF. D'ici une année, 300.000, -CHF de subventions seront reversés. En faisant recours à un emprunt à la Poste, le coût de ces 300.000,-CHF représente 90,-CHF. Il reste 200.000,-CHF à financer avec un taux de 0.53% à la Poste. Le taux a été bloqué pendant 15 ans avec un amortissement sur 30 ans. Le coût pour la commune est de 4000,-CHF.

Eric Morrier se renseigne sur la durée de l'amortissement. Renaud Besson indique que cette thématique n'a pas été abordée.

Christophe Mégroz annonce le besoin de réaménager le pourtour de la fontaine vers "Chez Masset". Vu les travaux, la finition de cet espace doit être faite. Une couverture en bitume coûte 3000,- à 3500,-CHF. Une couverture en pavés se chiffre à 7000,-CHF. Dans le prêt fait pour la route, cette tâche a été calculée au forfait. Il y a donc une marge de manoeuvre. Pour faire ce rebord, la Municipalité veut consulter le Conseil pour connaître l'intention. Danièle Roussy rappelle que les pavés nécessitent de l'entretien. Elle encourage à bien réfléchir sur le choix. Une majorité est en faveur des pavés.

Renaud Besson indique que suite aux élections, il garde ses dicastères.

Muriel Vugianaux fait un bilan sur sa visite à Lausanne dans le cadre de "Lausanne 2020". Par ailleurs, elle indique que le dernier Conseil aura lieu le lundi 9 décembre.

5) Préavis municipal 09/2019 « Remplacement de la conduite d'eau potable sur Chaumy »

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Renaud Besson, Syndic, qui indique le changement de la formulation du préavis. Il devient: "Demande de crédit extraordinaire de 89.000,-CHF pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur Chaumy".

Renaud Besson présente la situation. Suite à la détection d'une fuite sur la conduite alimentant l'axe Rue du collège et Sur Chaumy, une fouille a été faite autour de la borne hydrante. Un remplacement de la conduite d'eau potable qui est dans un état vétuste devrait être fait. Cette remise en état engendrera la mise en place d'un nouveau bouclage pour les demeures dans le secteur de Chaumy.

Renaud Besson lit le préavis 09/2019.

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Eric Morrier, rapporteur de la Commission des eaux. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter la demande de crédit extraordinaire de 89.000,-CHF pour le remplacement de la conduite d'eau potable.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil:

Jean-Marc Monnier se questionne sur le tracé pour la nouvelle conduite. Renaud Besson indique qu'il n'existe pas de plans précis. Vu que les conduites sont vieilles, il préconise de repartir à zéro et de remplacer les conduites et donc le bouclage.

Jean-Marc Monnier demande s'il n'est pas possible pour des raisons pratiques de maintenir pour le bouclage le tracé de la conduite actuelle. Le nouveau tracé va imposer de creuser dans la roche. Renaud Besson indique qu'il n'existe pas beaucoup de solutions. Trouver la fuite dans une conduite de 1907 n'est pas envisageable.

Bastien Brandt demande des informations sur le prêt que la commune demandera et plus spécifiquement sur la durée de l'amortissement. Renaud Besson propose d'aborder cela plus tard. Le prêt englobe tous les travaux. Les investissements devront être faits de toute manière.

Daniel Besson demande à qui incombe les frais de raccordement pour les maisons qui devront se connecter sur le nouveau bouclage? Les frais seront-ils pour la commune ou pour les propriétaires? Renaud Besson explique que le règlement de la commune donne la réponse exacte. Il suppose que la commune doit amener l'eau potable jusqu'à la limite de la propriété de chaque parcelle. Au delà, les frais sont à la charge du propriétaire.

Eric Morrier souligne l'aspect légal et les obligations légales de la commune. Il évoque qu'une commune a l'obligation d'amener l'eau potable de bonne qualité à la limite de chaque parcelle.

Mario Pellegrini propose d'explorer la possibilité de remplacer l'ancienne conduite, de faire des sondages et des prospections afin de comprendre au mieux la situation actuelle. Ceci afin de pouvoir la remettre à jour au moindre frais. Renaud Besson explique qu'une mise en carte de la situation actuelle est pénible. Christophe Mégroz indique qu'en ayant fermé les vannes ils ont compris que le tracé du réseau n'est pas celui indiqué sur les plans. Romain Lachat indique que des sondages n'ont pas permis de repérer l'emplacement de son raccordement. Par ailleurs, la Municipalité évoque l'état vétuste de la conduite actuelle.

Pierrette Blaser suppose que les propriétaires doivent savoir où se situe leur raccordement.

Christophe Mégroz explique qu'il n'existe pas de relevés précis.

Bien qu'il plaide pour une remise en état complète, Eric Morrier demande pourquoi il faut fermer l'ancienne conduite. Renaud Besson indique que la conduite date de 1907. Vétuste, elle devra être remplacée dès que le projet intercommunal voit le jour. Ce projet fera augmenter le débit.

Vincent Monnier relève qu'actuellement au vu des questions sur le tracé du réseau et sur les frais, il serait mieux de reporter le vote, de statuer sur un projet global qui permet d'avancer.

Laurence Mégroz demande également que les propriétaires soient informés.

Nicolas Descombes propose de le faire dans un délai raisonnable afin de profiter de la présence de l'entreprise de construction.

Daniel Besson met en garde pour les frais à venir et propose de faire un crédit global afin d'avancer correctement.

En accord avec le Conseil, la Municipalité décide de repousser la votation.

6) Préavis municipal 10/2019 « Arrêté d'imposition 2020 »

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Muriel Vugianaux.

Muriel Vugianaux lit le préavis municipal 10/2019.

Bernard Roellinger, rapporteur de la Commission de gestion, lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil le préavis 10/2019. Le Conseil accepte le préavis 10/2019 à l'unanimité.

7) Préavis municipal 11/2019 « Demande de crédit extraordinaire pour le remplacement de la chèvre de la fontaine des Auges »

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Christoph Mégroz, municipal.

Christoph Mégroz lit le préavis municipal 11/2019.

Bernard Roellinger, rapporteur de la Commission de gestion, lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis 11/2019.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil:

Vincent Monnier demande si la souche sera enlevée. Christophe Mégroz affirme que oui la souche sera enlevée.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil le préavis 11/2019. Le Conseil accepte la demande à l'unanimité.

8) Information sur la réorganisation de la déchetterie

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Magali Descombes, municipale.

Ayant reçu un dernier devis le jour même, elle souhaite revenir sur le sujet à une séance ultérieure.

9) Information sur le préavis municipal 06/2019 « Échange de parcelles »

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Christoph Mégroz, municipal.

Il annonce que l'échange de parcelles n'aura pas lieu.

10) Divers et propositions individuelles

Le Président, Philippe Monnard, annonce que les pvs sont en ligne.

Jean-Marc Monnier annonce qu'il y a un chéneau de l'église qui déborde ou est percé.

Christophe Mégroz indique qu'il l'a débouché et propose d'envisager de refaire le crépi.

Au nom de la Municipalité, Muriel Vugianaux remercie Danièle Roussy, l'ancienne boursière.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Philippe Monnard, remercie l'Assemblée et termine la séance à 21:43.

Le Président du Conseil

Ph. Monnard

La secrétaire :

I. Debruyne